# Nouvelle plainte contre Christine Tasin et Paul Le Poulpe : le tribunal de Belfort est outragé d'avoir été appelé islamique

écrit par Christine Tasin | 6 octobre 2014

J'étais convoquée la semaine dernière au commissariat afin d'être entendue sur une nouvelle plainte diligentée par le procureur de Belfort pour outrage à magistrat. Il semble que la video que j'ai tournée après avoir appris le verdict du 8 août, accompagnée sur le site de *Riposte laïque* d'un article de Paul Le Poulpe analysant lui aussi ma condamnation ait déplu à un ou quelques magistrats…

C'est à ne rien y comprendre. Voilà des magistrats qui me condamnent pour avoir dit que l'islam était une saloperie. Voilà des magistrats qui me condamnent en interprétation abusive du code pénal français, puisque celui-ci, comme toutes les jurisprudences le prouvent, permet la libre critique de tous les dogmes. Et ces mêmes magistrats trouvent outrageant pour ne pas dire insultant de savoir que ce verdict, à mes yeux, semble tiré tout droit de la charia, qui seule interdit la libre critique de l'islam.

J’y perds mon latin. De deux choses l’une.

Ou bien l’islam est une saloperie et on peut comprendre qu’il ne fasse pas plaisir aux juges d’apprendre incidemment qu’ils ont appliqué, peut-être sans le savoir, sans le vouloir ? – les règles de l’islam, mais dans ce cas j’aurais dû être relaxée ou bien le parquet aurait dû faire appel du jugement rendu à Belfort…

Ou bien l’islam n’est pas une saloperie, il peut être valorisant de s’entendre dire qu’on applique les règles islamiques et dans ce cas les juges -ou le procureur, nous ne savons pas pour le moment qui a déposé plainte- n’ont pas à se sentir outragés de voir le tribunal de Belfort assimilé à un tribunal islamique !

Réponse sans doute très vite, gageons que ce nouveau procès contre Paul Le Poulpe et moi-même aura lieu d’ici la fin de l’année ou au début de l’autre, tant tout ce qui concerne l’islam est jugé vitesse Grand V à Belfort !

Je rappelle que c’est la fête de l’islamophobie au tribunal ce mois-ci encore : je serai devant la 17ème Chambre mardi prochain pour mon article paru en mars 2013 sur Boulevard Voltaire *Que faire des musulmans une fois le coran interdit*, sur plainte de la LDH et devant le tribunal de Besançon le 28 pour appel du jugement de Belfort, dont le procès avait eu lieu sur plainte d’associations musulmanes qui n’avaient pas le droit de se porter partie civile…

Naturellement, nous ne refuserons pas l’aide des amoureux de la liberté d’expression et des Résistants à l’islamisation de la France. Merci à ceux qui le peuvent de nous envoyer vos dons pour les frais de procédure et d’avocat à *Résistance républicaine*, 101 avenue du Général Leclerc, 75685 Paris cedex 14 ou bien via paypal sur notre site. Nous ne pourrons résister au rouleau compresseur de la justice qui semble avoir pour but de nous faire disparaître que grâce à votre aide. Nous savons que chacun, en cette période de crise, est très sollicité, aussi lançons-nous l’opération « un euro pour les frais de procédure et d’avocat ». Comme si, en échange des informations que nous vous donnons, en échange de la bataille que nous menons pour chacun d’entre

vous et des risques que nous prenons pour vous et à votre place, vous preniez un abonnement symbolique mensuel d’un euro…

**Christine Tasin**